



Fédération Française des Associations des

Chemins de Saint Jacques de Compostelle.

Loi 1901 – Siren 501-953-962

<http://www.compostelle-france.fr>

CHARTRE D'ADHESION

La Fédération Française des Associations des Chemins de Saint Jacques de Compostelle est un réseau français d'organisations œuvrant dans le domaine jacquaire.

Elle se définit comme une Communauté ayant des objectifs communs et une éthique propre, un espace d'échange de savoir-faire et de mise en œuvre de projets communs. Le réseau dispose d'un bureau représentatif exécutant les décisions prises par l'ensemble des membres. Le Réseau est un réseau avant tout humain. La Communauté tend vers le respect, partage et le maintien d'un esprit jacquaire commun.

Les objectifs du réseau jacquaire :

- Apporter une contribution aux objectifs contenus dans la Déclaration du Conseil de l'Europe (1987) pour la revitalisation des Chemins (recherche, tourisme culturel, insertion)
- Mettre en valeur le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle dans ses dimensions religieuse, spirituelle, culturelle et humaine
- Représenter le mouvement jacquaire français auprès des Institutions françaises et étrangères
- Resserrer les liens entre les organisations jacquaires françaises par le partage de savoir-faire et d'informations
- Promouvoir et soutenir les organisations jacquaires dans leurs actions sur leur demande
- Susciter et conduire des actions jacquaires communes sur le plan national.

L'éthique jacquaire nous rappelle l'esprit qui règne sur le Chemin et qui est cher aux pèlerins. Cet esprit est celui de la Fédération : il se résume en ces termes : « **loyauté et confiance, ouverture et respect, simplicité et authenticité, amitié et solidarité** ». Il règle le comportement des membres entre eux et de ceux-ci avec les autres membres de la Fédération.

Les membres du réseau :

Peut être membre une organisation œuvrant dans le domaine jacquaire dont les objectifs correspondent à ceux du réseau de la Fédération. Elle devra s'acquitter de sa cotisation annuelle permettant le fonctionnement du réseau.

Les droits des membres sont ceux qui sont accordés par les statuts :

- 1) Utiliser leur appartenance à la Fédération pour appuyer leurs actions.

- 2) Bénéficier des compétences et savoir-faire de l'ensemble des membres.
- 3) Solliciter une aide directe pour la réalisation de leurs objectifs auprès du Bureau.
- 4) Demander un appui technique pour l'obtention d'informations et financements.

Les devoirs des membres :

- 1) Respecter les objectifs et la charte de la Fédération et par conséquent de l'ensemble du réseau
- 2) Participer activement à la vie et au développement du réseau jacquaire dans le cadre des objectifs fixés par l'apport de compétences pour la gestion de la Fédération ou la réalisation d'actions communes
- 3) Se tenir à jour de leur cotisation fixée par l'Assemblée Générale, en réponse à l'appel à cotisation du trésorier .
- 4) S'approvisionner en crédenciales auprès de la Fédération.

Le fonctionnement du réseau :

Il est fondé sur le principe de subsidiarité : le Bureau représentatif de l'ensemble des membres reçoit les demandes et les exécute, ce qui incombe respect de l'autonomie des membres adhérents dans leurs réalisations en accord avec les règles élaborées en commun. Le Bureau n'intervenant que pour les aider et les soutenir à leur demande.

Les membres sont tenus de maintenir en vie le réseau par la diffusion d'informations, participation aux actions communes et proposition de compétence.

La coordination du réseau est réalisée de la manière suivante :

Le Bureau anime le réseau jacquaire grâce à :

- Une information interactive aux membres à l'aide des listes de diffusion (membres@compostelle-france.fr) et-ou du site Internet <http://www.compostelle-france.fr>.
- La parution et la diffusion de la Lettre de la Fédé.
- Un appui technique personnalisé aux membres en fonction de leur demande.
- La gestion et la diffusion de la Crédencial au niveau national.
- L'organisation de conférences, rencontres, Assemblées Générales.
- La mise en œuvre de projets communs.

Le fonctionnement du réseau développe deux axes de communication et d'échange :

- du Bureau vers les membres du réseau et de ceux-ci vers le Bureau.
- Entre les membres eux-mêmes.

Toute demande d'adhésion est soumise à l'ensemble des membres du réseau qui se réserve le droit de la refuser. Au même titre, ils peuvent décider de l'exclusion d'un des leurs.